

*CONSEIL ECONOMIQUE  
ET SOCIAL DE MAYOTTE*

LE DEVENIR DE LA FILIERE AVICOLE :  
POULETS DE CHAIR A MAYOTTE

Adopté lors de la séance plénière  
du 22 juin 2006

COMMUNICATION PRESENTÉE PAR M. LAURENT LICETTE  
AU NOM DE LA COMMISSION  
AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES

***Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés***

COMPOSITION DE LA COMMISSION  
AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES

**Président** : Mohamed YOUSOUF

**Vice-président** : Laurent LICETTE

**Rapporteur** : Aynoudine MADI

**Les autres membres :**

Corine Irène AVICE

Attoumani HAROUNA

Daoud Ismainla MADJINDA

Hassani ABDALLAH

**Sous la Direction de Nabilou ALI BACAR**

## REMERCIEMENTS

Le rapporteur exprime toute sa gratitude à l'ensemble des personnes qui ont contribué par leur analyse, à l'élaboration de cette communication.

Il remercie également les membres de la commission Agriculture et Ressources Naturelles du CES qui ont fait preuve d'une assiduité exemplaire au cours des différentes réunions.

Il remercie enfin l'équipe administrative du CES pour son accompagnement tout le long de ce projet.

## SOMMAIRE

Introduction

**1<sup>ère</sup> partie** : Etat des lieux de la filière avicole

1. Eléments d'histoire
2. Les structures oeuvrant dans la filière
  - 2.1 L'encadrement technique et institutionnel
  - 2.2 La structuration de la filière

**2<sup>ème</sup> partie** : La fermeture d'AVIMAY : les éléments de compréhension

1. Rappel historique sur l'activité d'AVIMAY
2. Les raisons de l'échec et comment en sortir
  - 2.1 L'analyse de la situation examinée par la Direction Agriculture du Conseil général
  - 2.2 Les éléments de compréhension selon la Direction de l'Agriculture et de la Forêt
  - 2.3 Le point de vue des producteurs
  - 2.4 Les raisons de l'échec selon la Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture
  - 2.5 Le témoignage de Jean RUFFET (Gérant SCAM-SAB et financeur d'AVIMAY)

**3<sup>ème</sup> partie** : Les préconisations du CES

1. Observations préalables
2. Propositions

Répertoire des annexes

## INTRODUCTION

Comme annoncé lors de sa réunion du 13 février 2006, la commission Agriculture et Ressources Naturelles s'est livrée à une réflexion sur le devenir de la filière avicole, poulets de chair suite à la fermeture de l'usine d'abattage MABAWA (AVIMAY) qui pénalise aujourd'hui toute la filière.

En effet, au-delà de cette cessation d'activité, c'est toute la filière qui risque de sombrer, entraînant derrière elle la production d'aliments, de poussins, et in fine, la disparition de poulets frais locaux des points de vente.

L'autre conséquence induite par cette fermeture est que l'expérience réunionnaise n'a pas profité à la population locale. En effet, le transfert de technologie mis en exergue par les promoteurs du projet AVIMAY est difficilement appréciable.

Traditionnellement et jusqu'ici, la filière avicole est l'une des rares filières qui était arrivée à se structurer malgré des ratés dont le dernier en date est la fermeture du point d'abattage. Elle est par ailleurs, l'une des filières qui offre de réelles capacités de développement tant les débouchés existent à Mayotte.

En effet, avec une consommation annuelle en poulets estimée à 6000 tonnes dont 4500 tonnes d'ailes de poulets, la production locale ne représente que 2%, à un prix 2 à 3 fois supérieur au poulet importé.

Toutefois, avec 120 tonnes de poulets vifs et 70 tonnes de poulets abattus, le marché demeure extrêmement restreint mais offre de très bonnes perspectives d'évolution.

Aussi, face à ce constat d'échec, nous nous sommes livrés à une série d'auditions afin d'avoir une vision claire de la situation.

Pour ce faire, nous avons reçu respectivement le Directeur du Service Agriculture du Conseil général, certains producteurs de poulets, les représentants de la DAF, service Economie agricole, le Secrétaire général de la Chambre professionnelle, section Agriculture, et enfin les représentants de la SCAM-SAB.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE AVICOLE

### 1. Eléments d'histoire

Traditionnellement à Mayotte, l'activité d'élevage correspondait à un patrimoine plus qu'à un moyen de production.

Ainsi, l'organisation de la filière avicole a commencé en 1986 par la création de la **SOPREL** (société pour la promotion de l'élevage). Cette structure associative a très rapidement adopté le statut de coopérative, **COPREL** (coopérative pour la promotion de l'élevage). Cet entité avait pour vocation (notamment en matière avicole) d'« *assurer ou **faciliter la production, l'écoulement et la vente des produits de l'élevage qui provient des exploitations de ses adhérents et pour assurer leur approvisionnement en animaux, aliments et matériel d'élevage*** ». On peut donc déjà parler d'une première tentative de **production intégrée**.

La COPREL a fonctionné tant bien que mal jusqu'en 1998, où des difficultés dus notamment, à son faible niveau d'activité et à une forte proportion de ses charges de structures vont la contraindre à fusionner avec la CAPFLM (coopérative agricole de production de fruits et légumes) pour donner naissance à la **COOPAM** (coopérative de producteurs agricoles de Mayotte).

Malheureusement, des difficultés d'ordres techniques et financiers vont contraindre la coopérative à déposer le bilan en 2001. Selon l'audit diligenté à l'époque, il est dit que « *le passif de la COOPAM était très important pour envisager sa continuité en l'état et les montants à injecter pour assurer son redressement et son fonctionnement ultérieur étaient disproportionnés par rapport au volume d'activité future* ».

Les explications liées à ces différents échecs sont diverses :

- la petitesse des exploitations,
- des difficultés d'approvisionnement en aliment et poussin,
- insuffisance de structures de production mal desservies (par temps de pluie)
- difficultés de gestion de la coopérative,
- problème de technicité des technico-commerciaux (pas assez commercial ou pas assez technique)

Après cette liquidation, la filière a tenté de se structurer à différents niveaux. D'un côté, une structure type SARL (**MABAWA** devenu **AVIMAY** en 2005), qui assurait l'abattage, la transformation et la commercialisation de poulet de chair, et de l'autre, une structure type associatif, **ADELVOL** (association des éleveurs de volailles) qui regroupe les producteurs de poulets. On assiste à une réelle production (industrielle) intégrée où la filière va réellement décoller.

Au final, et pour des raisons que nous tenterons de comprendre au fil des développements à venir, l'abattoir AVIMAY ferme en décembre 2005.

## 2. Les structures oeuvrant dans la filière

Source utilisée : Rapport Jean CHAMPAGNE (ITAVI/ODEADOM) juin-juillet 2004 : la filière avicole à Mayotte

### 2.1 L'encadrement technique et institutionnel

Plusieurs intervenants ont été identifiés à Mayotte.

Il s'agit tout d'abord des organisations de production avicole : **ADELVOL**. Cette association créée sous l'impulsion de Crête d'Or de la Réunion en 2001 a pour vocation selon ses statuts, de « *promouvoir l'élevage mahorais, d'organiser la production et de représenter la profession en lieu de négoce* ». Elle bénéficie pour cela de financements de l'ODEADOM notamment par la prise en charge d'une partie du salaire du technicien avicole recruté par ses soins. Ce dernier est chargé d'assurer le suivi technique des exploitations. Les éleveurs affiliés à ADELVOL étaient gérés par la société MABAWA et leur rémunération était liée aux résultats techniques obtenus après abattage. L'association comptait en 2002, sept éleveurs et ne comptait plus que quatre (juste avant la fermeture d'AVIMAY). La surface moyenne de leur bâtiment est de 818 m<sup>2</sup>.

Il y a aussi le **GAM** (Groupement des Eleveurs Mahorais) qui poursuit la même finalité que ADELVOL.

Il s'agit également de la **Chambre Professionnelle, section agriculture**. Celle-ci dispose d'un agent spécialisé en productions animales. Depuis la fermeture d'AVIMAY, le technicien ADELVOL siège à la Chambre Professionnelle selon les recommandations de l'ODEADOM.

Il s'agit enfin de l'administration : **Conseil général** (Direction Agriculture), **DAF** (Service de l'Economie agricole) et **ODEADOM**. Ce sont les bailleurs de fonds qui financent les mesures d'accompagnement et de développement de la filière.

### 2.2 La structuration de la filière

La filière avicole est organisée ainsi : le poussin, l'aliment, la production, l'abattage et la transformation et enfin la distribution.

#### ♠ L'approvisionnement en poussins

Traditionnellement, le poussin est importé à Mayotte. Il s'agissait essentiellement des importations de la Réunion (COUVÉE D'OR) qui étaient gérés en grande partie par AVIMAY. Depuis fin 2004, la SAB s'est équipé d'un couvoir et importe les œufs à couvrir, ce qui a permis de vendre le poussin à un prix relativement moindre par rapport aux importations. Ceci



dit, avec la crise actuelle que subie la filière, la SAB importe sporadiquement quelques unités de poussins pour répondre aux besoins précis de certains éleveurs qui tentent de se maintenir.

♣ L'approvisionnement en aliment.

Il s'agit également de la SAB qui dispose d'une unité de fabrication d'aliments. Il importe donc les matières premières. Des abaissements de taxes douaniers ont été opérés au niveau des aliments finis, ce qui rend donc l'aliment importé plus compétitif.

Globalement, **l'aliment et le poussin représentent 60% du coût total** d'exploitation pour un éleveur.

♣ La production de poulets

En dehors de nombreuses personnes qui disposent d'une petite basse-cour, d'une capacité d'élevage variant entre 50 à 100 poulets, la production mahoraise se limite à quelques exploitants (à peu près une dizaine) dotés d'une capacité allant de 100 à 500 poulets, sachant que la production maximale aujourd'hui pour un éleveur est de l'ordre de 3000 poulets.

♣ L'abattage et la transformation de poulets

Il existe un abattoir à Combani (une tuerie immatriculée) Vision 2000, qui fait l'abattage et la découpe de sa propre production, mais également d'autres productions, pour une capacité de 50 volailles par jour ouvré.

Il faut signaler par ailleurs, l'existence d'un abattoir relais type industriel au lycée de Coconi dont la construction vient d'être achevée.

Ceci étant, l'abattoir de Kawéni (construit à l'époque COPREL) était jusqu'en fin 2005, confié en location-gérance à la société AVIMAY<sup>1</sup> constituée par **CRETE D'OR, COUVEE D'OR et la SAB**. Cet abattoir a fonctionné en intégration avec les éleveurs dont il assurait le planning (fourniture et livraison de poussins, livraison d'aliment et reprise des poulets pour l'abattoir).

♣ La distribution et la commercialisation

La commercialisation se fait essentiellement via les détaillants, notamment la grande distribution (JUMBO). Au temps d'AVIMAY, l'essentiel de la production était vendue à JUMBO (4.78€/kg en carcasse entière et avec 40% de ventes en découpe, le prix moyen de vente se situe à **5.40€/kg tous produits confondus**).

Le constat aujourd'hui est qu'avec la fermeture de l'abattoir, la majeure partie des poulets est vendue en vif. Ce qui demeure une situation extrêmement fragile surtout avec la grippe aviaire.

---

<sup>1</sup> Voir complément infra

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : LA FERMETURE D'AVIMAY : LES ELEMENTS DE COMPREHENSION

### 1. L'activité d'AVIMAY : Rappel historique

L'abattoir de Kawéni est un outil appartenant à la Collectivité. Comme souligné plus haut, c'est l'entreprise CRETE D'OR qui avec COUVEE D'OR et la SAB (administrateurs d'AVIMAY), qui depuis 2001, l'ont remis en activité après quelques investissements et avec l'aide de la CDM (prime à l'abattage).

Pendant son fonctionnement, l'abattoir a bénéficié d'un fort soutien technique de la Réunion.

Le seuil d'équilibre étant estimé **initialement à 1 500 poulets par semaine** (en incluant la fameuse prime de 1.067€/poulet abattu), l'abattoir d'une capacité de 400 poulets/heure, a produit 49 077 poulets en 2001 pour passer à 61 839 poulets en 2003 et à 66 370 en 2004. Ainsi, la production moyenne tournait autour de 1300 poulets abattus par semaine.

Les poulets étaient vendus en carcasse entière ou en découpe (à peu près 40% de la production). AVIMAY récupérait au passage, les invendus auprès des distributeurs.

La société AVIMAY travaillait en intégration avec ADELVOL. Elle assurait d'une part, l'enlèvement des poulets auprès des adhérents au bout de 50 voire 70 jours pour l'abattage. D'autre part, elle avait la charge de la commercialisation, et rémunérait l'éleveur selon ses résultats techniques.

#### Les ventes de poulets à Mayotte en quelques chiffres (nombre de poulets)

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Quantités</b>	59 000	62 000	73 000	76 000	95 000
<b>Evolution</b>		5%	17.7%	4%	25%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

On apprend par ailleurs dans le rapport ITAVI - la filière avicole à Mayotte (juillet 2004), que le seuil optimum de production **1 500 volailles abattus** par semaine fixé par CRETE D'OR, a été **ré estimé à 2 200 poulets** (prime d'abattage incluse). La raison en serait **une augmentation des charges d'exploitation (bâtiments, personnel...)**.

D'autres explications avancées tiendraient à des difficultés à fidéliser les éleveurs approvisionnant l'abattoir (peu d'éleveurs). Au final, les poulets étaient abattus de plus en plus jeunes, d'où une perte en qualité.

## 2. Les raisons de l'échec et comment en sortir

### 2.1 L'analyse de la situation examinée par la Direction Agriculture du Conseil général

La Direction Agriculture du Conseil général issue du transfert de l'exécutif en 2004, n'a hérité du cas AVIMAY que depuis cette date.

Malgré le professionnalisme avéré des administrateurs de la société AVIMAY qui ont mis en place la filière à la Réunion, la Direction Agriculture relève une série de constats (relevant d'AVIMAY et/ou des éleveurs) :

- AVIMAY n'a pas fait preuve d'un sérieux dans son engagement, en embauchant un gérant d'un niveau bas et non spécialisé, ni dans l'agriculture, ni dans l'abattage et la transformation et encore moins dans la commercialisation,
- la nature des relations entre AVIMAY et les éleveurs était assez confuse. Ces derniers ont contesté d'une part, la règle de la rémunération qui leur était appliquée par AVIMAY (les poulets enlevés et morts avant abattage n'étaient pas indemnisés à l'éleveur), et d'autre part, la qualité de l'aliment et des poussins fournis par la SAB,
- on assistait à une gestion de fait d'ADELVOL par AVIMAY et CRETE D'OR (la trésorerie étant tenue par un agent de CRETE D'OR résidant à la Réunion),
- les éleveurs sont souvent absents de leur exploitation et confient leurs élevages à des employés souvent non formés,
- Un manque de dynamisme et une passivité de la Présidente d'ADELVOL qui ne réagissait pas au fur et à mesure de l'apparition des problèmes,
- jusqu'en fin 2004, le technicien embauché par ADELVOL a rarement pu effectuer des visites sur le terrain (il était placé sous l'encadrement d'AVIMAY),
- une production annuelle de l'abattoir bien en deçà du seuil d'équilibre et qui n'a cessé d'être revu à la hausse,
- une faiblesse de l'outil de production (peu d'éleveurs),

Au titre des solutions, le Service Agriculture souligne **2 éléments** : **la nécessité de sauvegarder l'outil d'abattage actuel par l'emploi d'un spécialiste de l'abattage et de la commercialisation. Et la nécessité d'une meilleure organisation de la filière au niveau des éleveurs en auditant tout le secteur.** Ce couple abattage et commercialisation (gestion privée) d'une part, et éleveurs de l'autre (mieux organisés) d'autre part, constituera la solution à long terme.

Toutefois, la collectivité peut **gérer temporairement l'abattoir en régie** (une solution à laquelle la Direction générale du Conseil général n'aurait pas consenti) **pour permettre à la filière de se maintenir**, le temps de trouver une solution définitive qui de toute façon nécessitera un financement public.

## 2.2 Les éléments de compréhension selon la Direction de l'Agriculture et de la Forêt

La DAF (service de l'Economie agricole) explique qu'elle intervient en tant que financeur de l'aviculture comme dans d'autres filières, par l'intermédiaire de l'ODEADOM (Office de Développement des Départements d'Outre Mer).

A ce sujet, l'Office a financé, et ADELVOL et AVIMAY ainsi que d'autres intervenants. Il s'agit de mesures conservatoires.

Globalement, la DAF finance des installations (les CDOA), mais n'effectue pas de suivi sur le terrain. Elle se fie à la bonne foi des demandeurs d'aide.

La DAF soutient par ailleurs que l'abattoir était réellement surdimensionné eu égard à la quantité de volailles abattues jusqu'ici. Seulement, le problème vient du fait que le marché avait été surestimé et le petit nombre d'éleveurs a freiné le développement de la filière.

De plus, le manque de rigueur de certains exploitants agricoles (confiant l'activité à un personnel peu qualifié) cause une perte en qualité, d'où un rallongement des durées d'enlèvement.

Toutefois, on peut remarquer que des efforts ont été consentis, eu égard des recommandations maintes fois répétées ici ou là (rapport ITAVI, réunion interprofessionnelle, programme sectoriel), au nombre desquels **la mise en place d'une caisse de péréquation prélevée sur le poulet importé et géré par une interprofession avicole.**

**Ces évolutions (aides au fret aérien, abaissement des taxes douanières sur les matières premières) ont concernées les entrants (poussin et aliment).**

D'autres mesures dont certaines sont contenues dans le programme sectoriel avicole 2005-2008 vont intervenir pour moderniser la filière (équipements nouveaux, encadrement technique) et pour l'aider à se structurer.

Ceci étant, nombre de programmes avaient été prévus avant la fermeture de l'abattoir, une réflexion va être mise en œuvre au niveau du groupe de liaison de l'ODEADOM dans le sens de **la création de petites unités d'abattage.**

## 2.3 Le point de vue des producteurs

Les éleveurs font remarquer le désarroi dans lequel les a plongés AVIMAY.

En effet, en même temps que l'abattoir allait fermer, AVIMAY continuait à leur installer des poussins.

Selon eux, les poulets étaient enlevés trop tardivement. Aussi, ils devaient continuer à les nourrir (augmentation du coût de l'aliment). Au fur et à mesure que les lots étaient enlevés, ils constataient une baisse du prix de reprise proposé par AVIMAY. Toujours selon eux, ils disposaient d'une capacité de production bien au-delà des 1300 volailles abattues par semaine, tout en reconnaissant que l'outil d'abattage est surdimensionné.

Ils reprochent aux dirigeants d'AVIMAY (installés à la Réunion) de n'avoir pas laissé assez d'autonomie à ADELVOL pour s'organiser en toute convenance.

Au final, la fermeture d'AVIMAY viendrait de son personnel qui n'était pas assez commercial.

**Sur le devenir de l'abattoir, les éleveurs (ADELVOL) soutiennent vouloir continuer à utiliser l'abattoir à la condition qu'on arrive à faire baisser le prix du poulet abattu.**

*2.4 Les raisons de l'échec selon la Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture*

Le Représentant de la Chambre exprime au préalable son regret que la société AVIMAY n'a cessé d'accumuler des pertes (à peu près 700 000€ sur les 4 années d'activité) passées sous silence.

Son analyse est que le modèle d'intégration importée à Mayotte et qui n'a pas fonctionné, a causé beaucoup de dégâts : abandon d'éleveurs, déresponsabilisation pour certains, AVIMAY a changé 4 fois de technicien...

Sur la question de l'abattoir, l'outil est surdimensionné (les économies d'échelle sont donc irréalisables tant que la production serait en dessous du point d'équilibre). C'est d'ailleurs cette question d'abattage qui demeure le point noir de la filière. Il faut aussi rajouter le manque de rigueur des éleveurs. Au final, AVIMAY a sombré pour une conjonction de difficultés.

Les problèmes de la filière aujourd'hui sont multiples :

- le prix élevé de la volaille locale (le différentiel avec la volaille importé restant trop important),
- l'interprofession qui ne se met en place,
- les productions qui ne sont pas toujours aux normes,
- l'enlèvement des poulets qui n'intervenait pas toujours à temps.

Cette conjonction de difficultés fait que, reprendre l'abattoir en l'état ne serait pas une solution viable, sauf à **créer une SICA avec un comité de pilotage derrière.**

Il soutient qu'avant de solutionner le problème de la reprise ou non de l'abattoir, il faut **un audit de l'abattage par un spécialiste des productions type tropicales.**

Parmi les solutions, le Représentant de la chambre d'Agriculture propose d'équiper certains producteurs **en petites unités d'abattage (aux normes DSV), ce qui permettra de les responsabiliser.**

Il faut pour cela 2 conditions :

- **que la demande en poulet se structure,**
- **qu'il y ait un accompagnement technique (formation) avec des éleveurs passionnés.**

On peut également envisager **une diversification de la production.**

*2.5 Le témoignage de Jean RUFFET (Gérant SCAM-SAB et financeur d'AVIMAY)*

Monsieur Jean RUFFET regrette le manque de rigueur des gérants (réunionnais) d'AVIMAY qui ont sous estimé les difficultés structurelles propres à Mayotte, face au modèle d'intégration.

Il y a eu également un problème dans le choix de techniciens et une mauvaise orientation pour certains éleveurs (il faut être passionné).

Par ailleurs, il confirme que l'outil d'abattage est surdimensionné eu égard à son coût d'exploitation. Il est donc impensable de le remettre en activité en l'état.

Toutefois, le potentiel mahorais étant énorme (2% de poulet local sur 6000 tonnes consommés), **il faut poursuivre les efforts pour relancer la filière.**

**Il faut également poursuivre l'idée de petites unités d'abattage privées intégrées aux exploitations** (cela fonctionne très bien à la Réunion à côté de l'activité industrielle de CRETE D'OR).

Aujourd'hui la SCAM-SAB a du réduire son activité et continue à soutenir certains exploitants via du crédit sur l'aliment et le poussin.

L'autre action serait de **réduire le différentiel de prix entre la volaille importée et celle produite à Mayotte.** Cette mesure ne saurait être efficace que **si l'interprofession se met en place.**

L'Etat devrait par ailleurs prévoir au sein de ses services **l'embauche de vrais techniciens expérimentés dans la gestion des problématiques liées aux exploitations agricoles, surtout avicoles en milieu tropical.**

### 3<sup>ème</sup> PARTIE : LES PRECONISATIONS DU CES

#### 1. Observations préalables

L'aviculture mahoraise est une des rares filières qui était arrivée à se structurer, malgré la crise actuelle. C'est aussi une filière qui était toujours restée en deçà du seuil d'équilibre permettant d'engranger des bénéfices. Aussi, il est impératif de sauvegarder la qualité et le professionnalisme accumulés jusqu'ici.

En effet, arriver à un développement de subsistance est une alternative d'autant plus possible à Mayotte, que des indicateurs positifs contribuent à faire évoluer les habitudes alimentaires, évolution amorcée depuis quelques années déjà.

Malgré une production locale ne représentant que 2% de la consommation totale de volaille, la consommation de poulets dépassant 33kg /habitant/an, les exigences alimentaires croissantes avec une population jeune, il existe bel et bien un marché pour le poulet frais « *made in Mayotte* ».

Certes, la fermeture de l'abattoir a mis un coup d'arrêt brutal au développement de la filière, mais au-delà des indicateurs économiques positifs, AVIMAY a tout de même permis d'expérimenter un modèle de développement proche de ce qui existe ailleurs, ce qui pour nous, est un acquis majeur en terme d'expérimentation dans l'encadrement avicole (ADELVOL).

Par ailleurs, au nombre des signes encourageants, il est à noter **une mobilisation remarquable des différents intervenants reçus au CES soucieux du devenir de la filière.**

Ainsi, afin de sauvegarder ces acquis, les investissements réalisés et pérenniser toutes les actions menées jusqu'ici, il est vital d'agir au niveau de chaque maillon **sans pour autant diligenter un audit.** L'objectif ici étant de faire en sorte qu'à chaque niveau de la filière, il y ait une expression et une définition précise du rôle de chacun, afin de permettre l'installation d'un **embryon de production et de commercialisation en poulets frais locaux**, qui de toute façon devra évoluer en technicité et en capacité avec la demande.

En effet, l'enjeu aujourd'hui pour Mayotte est d'arriver à une autosuffisance alimentaire. Pour ce faire, la collectivité se doit **de mettre en place les locomotives** qui permettront effectivement à la filière de s'installer progressivement avec des **éleveurs passionnés** et qui seront **mieux formés.**

Il est vrai que ces exploitants ne vivront probablement pas de leur travail dans l'immédiat, mais **sans cette implication effective des décideurs**

**publics, nous n'arriverons jamais à une production structurée et organisée, ni dans l'aviculture, ni dans tout autre secteur agricole.**

Il faut donc aider à structurer la filière au travers d'un **encadrement bien compétent et mieux organisé**. Cette exigence s'avère plus que nécessaire pour ce qui est de la production de poulets de chair.

Une lecture croisée des différents témoignages permet de recenser un certain nombre de difficultés, au nombre desquelles :

- les coûts de production élevés ne favorisant pas l'attractivité du poulet frais,
- la déresponsabilisation générale des éleveurs générée par le modèle d'intégration pratiqué par AVIMAY, mais aussi due au manque de formation itinérante et à une culture d'agriculteur inexistante (pas de motivation),
- une répartition des rôles de chacun (encadrement technique et commercialisation) mal définie,
- l'outil d'abattage de Kawéni était inadapté comparé au niveau de développement de la filière juste avant sa fermeture. C'est d'ailleurs la question de l'abattage qu'il convient de résoudre impérativement.

## 2. Propositions

La question qui a animé notre réflexion est le devenir de l'abattoir, outil de la collectivité.

Partant du postulat qu'au-delà de la résorption du problème de l'abattage, **la relance de la filière dans son ensemble va obligatoirement nécessiter des financements publics**.

Malgré les investissements réalisés, **il est impensable de reprendre l'activité de l'abattoir de Kawéni sous quelque forme que se soit**. Un constat qui semble se dégager de nos divers entretiens. Toutefois, on peut récupérer le matériel qui peut servir plus tard (chambres froides, petits matériels, etc.).

Quant au **bâtiment et le site** lui-même, nous préconisons de le mettre à disposition des associations agricoles ou de toute autre structure oeuvrant dans l'aviculture.

A la veille de la création de la future Chambre d'agriculture, un effort d'organisation est nécessaire au niveau de toute la filière, afin de **requalifier les missions de chacun**. Ceci est un préalable.

La seconde impérative est sans doute la mise en place rapide et sans délai de **l'interprofession avicole**.



Cette interprofession aura pour principale mission d'œuvrer pour la consommation du poulet local, par le biais de **campagnes « citoyennes » de commercialisation, de promotion et d'incitation au poulet mahorais.**

Parallèlement à ce travail de définition et de répartition du rôle de chacun, **d'autres actions** sont à mener par **l'interprofession avicole**, mais également par les bailleurs de fonds que sont le **Conseil général et la DAF (ODEADOM)**, afin de résorber les difficultés soulevées plus haut.

Ensuite, sur la question de l'abattage, les membres réunis préconisent le financement **de petites unités** intégrées aux exploitations (**3 tueries immatriculées aux normes DSV**). Cette solution permettra en partie de responsabiliser l'exploitant, et ne nécessite pas de grosses dépenses en entretien.

On peut envisager des **containers** (de 40 pieds) aménagés et équipés (système de marche en avant) répartis sur le territoire, accessible à un ou deux exploitants par zone et disposant d'une fosse à déchets. L'avantage est que l'équipement peut à tout moment être mis à la disposition de n'importe quel éleveur. Le but ici étant d'arriver à une production de l'ordre de 1400 à 1500 volailles abattues par semaine.

Au milieu de ce dispositif, **l'éleveur « responsabilisé »** bénéficiera d'un **encadrement technique et commercial**, ce qui lui permettra de mieux gérer son exploitation et de participer plus largement à la distribution de ces produits (grande distribution, vente à la ferme ou encore aux marchés...).

Afin de faciliter la compréhension du lecteur, différentes actions combinées sont à mettre en place par les 2 partenaires, à savoir :

- l'interprofession avicole
- le Conseil général et autres bailleurs de fonds

### **RESUME DES ACTIONS :**

**1.** La mise en place de la **caisse de péréquation** financée par la taxation du poulet importé et gérée par **l'interprofession avicole**. Cette caisse va financer des actions de promotion, mais également contribuer à la baisse du différentiel de prix de vente entre la volaille importé et celle produite à Mayotte.

**2.** Ensuite, **l'Administration** travaillera pour diminuer **les coûts de production** (aliment, poussin et modernisation des exploitations). Cette baisse des coûts contribuera à rendre attractif la production locale.

**3.** Sur la question de la **responsabilisation des éleveurs**, ça sera un travail combiné de **l'Administration** mais aussi de la **Chambre d'Agriculture**, notamment via les formations obligatoires, mais aussi des stages d'immersion dans des tueries intégrées hors Mayotte, pour arriver à développer une culture d'agriculteurs de métier.

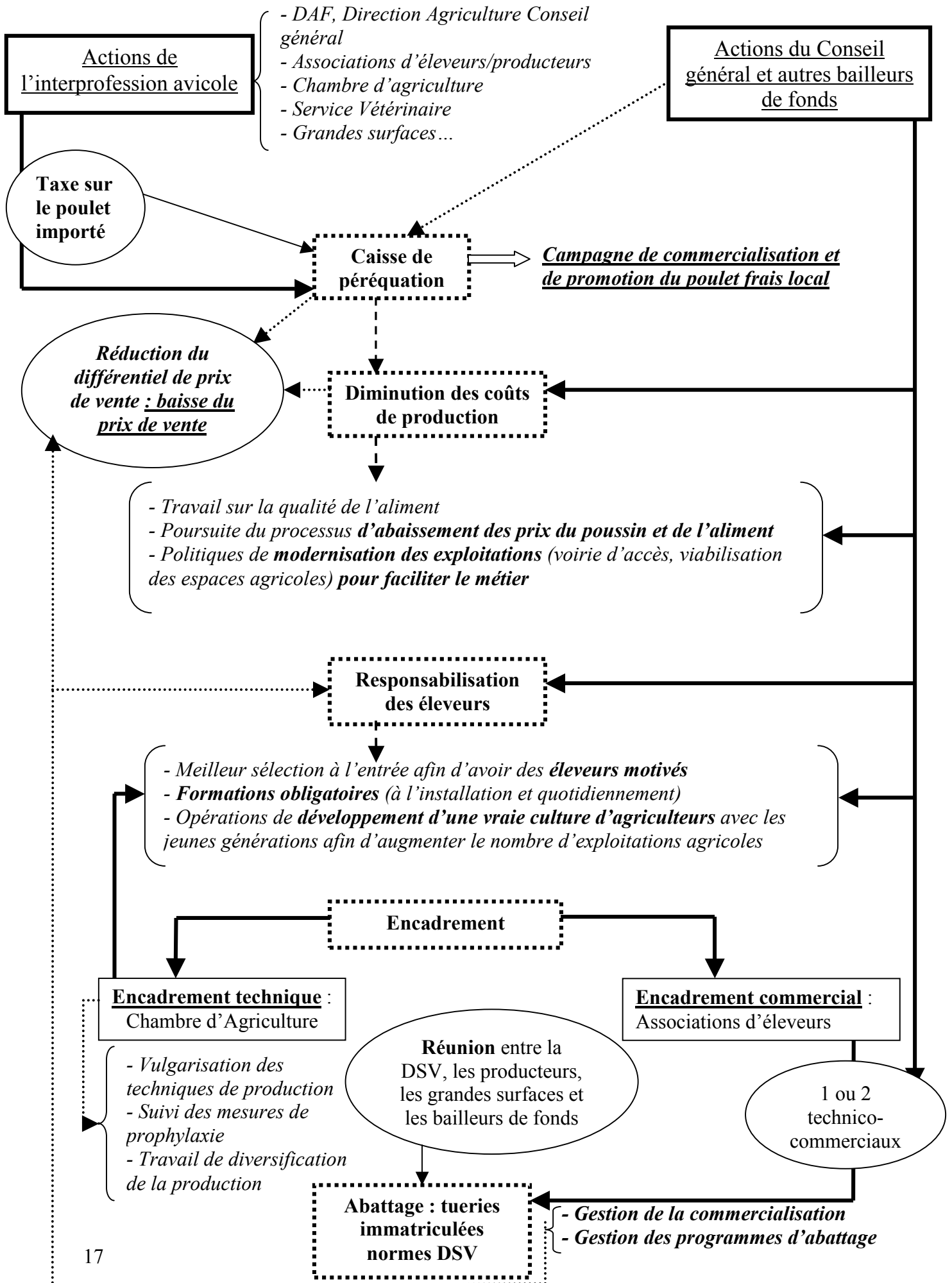
**4.** Quant au **suivi technique** des exploitations, il sera assuré par la **Chambre d'Agriculture**, et **l'encadrement commercial** par les **techniciens** qui seront recrutés par les associations d'éleveurs, sous le contrôle de l'Administration.

**5.** Enfin, sur la question de **l'abattage, les tueries** qui seront intégrées aux exploitations devront recevoir l'agrément de la DSV. Elles seront gérées concernant les **programmes d'abattage** et de commercialisation de la production par les **techniciens des associations d'éleveurs**.

Cette gestion programmée permettra de mieux planifier la production totale (action sur le prix de vente) d'une part, et contribuera au processus de responsabilisation de l'éleveur d'autre part.

**Cet encadrement ne remplacera en aucun cas la formation obligatoire de l'éleveur en matière de gestion d'exploitation, d'abattage et de transformation.**

**DETAIL DES ACTIONS :** *(voir schéma page suivante)*



## REPERTOIRE DES ANNEXES

ANNEXE I : Liste des personnes auditionnées

ANNEXE II : Délibération de la Commission Restreinte du Conseil général  
N°51/2001/CR, relative à l'abattage des poulets de chair

ANNEXE III : Les aides reçues par les structures de la filière avicole entre  
2000 et 2005

ANNEXE IV : Programme sectoriel avicole à Mayotte 2005 – 2008 par  
l'ODEADOM

# ANNEXE I

Liste des personnes rencontrées

CONSEIL GENERAL DE MAYOTTE

Direction De L'Agriculture, des Ressources Terrestres et Maritimes

Mounirou AHMED  
Soilihi AHAMADA  
Mohamed ALI

Directeur  
Chef de service Agriculture et Pêche  
DGA Affaires Economiques

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Service de l'Economie Agricole

Michel COSTARD  
Hamidou MAHAMOUDOU

Chef de service  
Chargé des dossiers ODEADOM

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Jacques DOMALAIN

Secrétaire Général

ASSOCIATION DES ELEVEURS DE MAYOTTE (ADELVOL)

Zaïnaba SAÏD  
Hanyou ACHIRAFI

Trésorière  
Technicien

SCEA VISION 2000

Boinali SANDA  
Ahmed CHAMSIDINE

Gérant  
Responsable Exploitation

SCAM-SAB

Jean RUFFET  
Frédéric MARIOT

Gérant  
Responsable Exploitation

## ANNEXE II

Délibération de la Commission Restreinte du Conseil  
général N°51/2001/CR, relative à l'abattage des poulets  
de chair

# ANNEXE III

Les aides reçues par les structures de la filière avicole  
entre 2000 et 2005



# ANNEXE IV

Programme sectoriel avicole à Mayotte 2005 – 2008 par  
l'ODEADOM